

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-62**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-62 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-z-00, tel qu'amendé, de façon à: ajouter une catégorie d'usage « fabrication et transformation industrielle de produit à base de cannabis (i3) »; modifier la grille des usages et normes de la zone I-219, afin d'y ajouter la catégorie d'usages « fabrication et transformation industrielle de produit à base de cannabis (i3) ».

- Avis de motion, le 13 novembre 2018;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 13 novembre 2018;
- Assemblée publique de consultation, le 17 décembre 2018;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 15 janvier 2019
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 12 février 2019
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 4 mars 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 mars 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 4 mars 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière